

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 6 JUILLET 2023**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 27

Convocation du 27.06.2023

Affichage du 27.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de La Ventrouze suite à la convocation du 27.06.2023, affichée le vingt-sept juin 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique, Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme CHAMERET Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M DESCHAMPS Michel, Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M du LAC Jean-Vincent), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à Mme RADIGUET Angéline), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame REVET Evelyne est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.07.122

AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA VENTROUZE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Par une délibération en date du 27 janvier 2022, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure de consultation relatif à l'aménagement sécuritaire du Bourg de la Ventrouze.

Une consultation a eu lieu et la commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises le lundi 19 juin dernier pour ouvrir les plis et le mercredi 5 juillet pour prendre connaissance de l'analyse des offres effectuée par le cabinet BAIE (Bureau Aménagement Ingénierie et Environnement).

Voici le résultat de la consultation :

LOT 1 : VRD : Entreprise COLAS pour 156175.10 euros HT

LOT 2 : Espaces Verts : Entreprise Julien et Legault pour 20235.00 euros HT

LOT 3 : Signalisation : Entreprise Traçage Service pour 3640.00 euros HT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 061-200068856-20230706-2023_07_122-DE



- D'attribuer le lot 1 à l'entreprise COLAS FRANCE pour un montant de 156 175.10 euros HT soit 187 410.12 euros TTC
- D'attribuer le lot 2 à l'entreprise SAS PAYSAGES JULIEN et LEGAULT pour un montant de 20 235.00 euros HT soit 24 282.00 euros TTC
- D'attribuer le lot 3 à l'entreprise TRACAGE SERVICE pour un montant de 3640 euros HT soit 4368 euros TTC
- D'autoriser M le Président à signer tous les pièces relatives à l'exécution de ce marché et tout document relatif à ce dossier

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

